

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
20 juin 2019**

Présidence : M. Jacques-André Helfer

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, oui le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

- Article premier** d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 tels que présentés
- Article 2** d'approuver l'affectation du bénéfice à des réserves et amortissements complémentaires selon la proposition de la Municipalité
- Article 3** de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2019.

Le Président :



Jacques-André Helfer



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich